



Compte rendu du CHS-CT du 13/10/2020

Après validation des PV des sessions précédentes, le CHS a commencé par l'examen du budget restant à engager et payer jusqu'à la fin de l'année 2020. Il reste plus de 12 000 euros, ce qui constitue un montant important. Les organisations syndicales présentent leurs propositions. On retient notamment un stock de souris et claviers ergonomiques à constituer, ainsi que des bureaux réglables en hauteur. Des travaux de robinetterie, des luminaires, des distributeurs de gel hydroalcoolique avec pédale complètent l'éventail des propositions retenues. L'administration avance également ses projets, avec des chaussures de sécurité pour Meyzieu, le nettoyage de faux plancher pour Clermont, une batterie de secours pour Nevers et des radiateurs d'appoint pour Clermont. Au total, le montant de 12 800 euros est rapidement atteint.

On peut se féliciter que certaines autres propositions, telles que l'achat de pieuvres téléphoniques, de pneus neiges soient pris directement sur la DGF, comme quoi c'est toujours possible. En revanche, malgré notre insistance, la demande de pouvoir disposer dans toute la DiSI de produits désinfectants dans les toilettes n'a pas abouti et les explications apportées ne nous ont pas convaincus. Pourtant cette solution existe à Clermont depuis plusieurs années sans que cela semble poser de problème.

On aborde également à l'occasion de ce point budgétaire la question des reports de crédit. On aurait pu s'attendre, dans le cas d'une année exceptionnelle, à ce que les crédits non dépensés cette année soient exceptionnellement reportés sur l'année prochaine. Apparemment, cela se fait dans d'autres administrations. Mais pas à la DGFIP. Donc, les crédits non engagés et payés cette année seraient perdus. Heureusement qu'on a assez d'idées de projets à financer ! Mais cette lourdeur dans la gestion des crédits risque de nous porter préjudice à l'avenir. Pourquoi la DGF ne permettrait-elle pas de compenser les crédits CHS perdus une année, si c'est elle qui les consomme l'année précédente ?

Le médecin de prévention insiste ensuite sur le caractère de confidentialité de certaines demandes, et notamment des sièges ergonomiques. Aussi il souhaite que les demandes et leurs raisons médicales soient anonymisées et que les membres du CHS ne se prononcent que sur l'opportunité de la demande en fonction des crédits disponibles. En ce qui concerne la CGT, cette demande d'anonymisation ne nous pose pas de problème si elle permet de garantir le secret médical.

Notre conception du syndicalisme fait que nous ne considérons pas notre rôle comme étant de suivre les demandes individuelles des agents, mais d'œuvrer à l'amélioration des conditions de travail pour tous.

Pour le DUERP, la campagne 2020 devient une campagne 2020/2021/. Les réunions de service vont pouvoir s'étaler jusqu'à janvier 2021, soit pour y ajouter les risques spécifiques "covid" pour les services qui n'auraient pas encore tenu de réunion, soit pour y recenser l'ensemble des risques du service.

Une ligne générale "risque de contamination" va être ajoutée pour l'ensemble des agents de la DISI.

Un groupe de travail se réunira avant le printemps pour finaliser le DUERP qui débouchera sur un Plan Annuel de Prévention.

L'examen des accidents de service nous fait remarquer que côté CID, le volume des troubles musculo-squelettiques semble important. Des formations ou un suivi particulier seraient adaptés pour couvrir ce risque ?

On reçoit l'information selon laquelle une journée de vaccination à la grippe aura lieu à l'ESI Lyon le 18/11, organisée par la MGEFI. Les modalités pratiques restent à définir. On demande si un élargissement aux autres ESI est possible.

Le rapport de l'APAV E sur la qualité de l'air à Meyzieu a soulevé plus de questions qu'il n'a apporté de réponses.

Malgré l'expertise en séance du médecin de prévention, les informations apportées restent absconses et nous obligent à faire confiance aux conclusions de l'APAVE.

Dans le temps, ce genre de rapport aurait été accompagné d'une intervention du prestataire pour donner des explications, mais ce n'est plus dans l'air du temps aujourd'hui il semblerait.

Cela dit, une nouvelle expertise devra être conduite, et le CHSCT demandera alors à l'APAVE de venir nous présenter les résultats.

Autre point, celui des formations. Vu le nombre de formations annulées, il nous apparaît urgent que nous nous améliorions tous collectivement - direction et OS - dans le recrutement des stagiaires et la promotion des formations.

Le GT de la veille, après avoir posé le diagnostic que les RPS existaient avant la crise sanitaire (restructurations, fermetures de service) et que cette crise, le confinement et les changements de méthodes de travail en ont ajouté de nouveaux, a décidé d'engager une action visant à libérer la parole des agents.

Cette action va commencer par un recensement des sujets que les agents voudraient voir abordés par un questionnaire semi-ouvert comportant des questions inspirées par les résultats des RETEX (retours d'expérience) menés dans les services après le dé-confinement.

Ce recensement fait, il est prévu d'organiser des groupes de discussion, ou des espaces de dialogues, à définir, avec autant que possible un animateur rompu à cet exercice pour aider à l'expression des difficultés mais aussi au partage des bonnes idées, dans le but de prévenir ces RPS.

Vos représentants en CHSCT :

Assma Boukhris, Michel Celso, Sylvie Marcel, Jean-Eudes Bour et Olivier Delemar